

Aux auditeurs inscrits à PARIS

DIPLOME DE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CNAM EXAMEN ANTICIPEE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- 1) S'inscrire administrativement auprès de la Fabrique des compétences

- 2) Télécharger le **Dossier d'examen anticipé de l'expérience professionnelle** sur http://psychologie-travail.cnam.fr/les-unites-d-enseignement-136863.kjsp?RH=pst_ue&RF=pst_ue (dans l'encadré « *Les Unités d'Activités UA* » au niveau de **l'UAPS05**)
OU
sur https://psychologie-travail.cnam.fr/scolarite-et-ressources-254294.kjsp?RH=psytrav&RF=pst_supports (dans l'encadré « *Demande d'examen de l'expérience professionnelle* »)

- 3) Compléter le dossier de l'ensemble des éléments demandés, **y compris le rapport d'expérience professionnelle.**
Aide à la rédaction du rapport (format PDF) à télécharger sur https://psychologie-travail.cnam.fr/medias/fichier/fiche-7-2020-2021-experience-dans-le-domaine-et-stage_1605794824507-pdf?ID_FICHE=1205160&INLINE=FALSE

- 4) Envoyer le dossier par mail (secretariat.psychologie@cnam.fr) **ET** par courrier postale simple (sans AR) à la Gestion pédagogique et administrative de Psychologie du travail (Gestion pédagogique et administrative – Titre de psychologue du travail - Salle 69 – 4^{ème} étage - 41, rue Gay-Lussac 75005 Paris)

- 5) - Etude du dossier par le professeur responsable de la chaire de psychologie du travail
 - Communication du résultat à la DNF (service interne du CNAM) qui établit, entre autres, les attestations/notifications de validation d'expérience professionnelle
 - Après que la DNF ait envoyé l'attestation/notification, la Gestion pédagogique et administrative de Psychologie du travail vous contactera par mail. Cette validation sera utile pour intégrer le PST 219.